

1ÈRE PÉRIODE :

LES CATACOMBES, CIMETIÈRES DE FAMILLE

La première période, dans l'histoire des Catacombes, s'étend, depuis l'âge des apôtres, jusqu'au IIe siècle finissant. Elles sont alors la propriété de riches particuliers ; et c'est par le nom personnel de chaque propriétaire qu'on les désigne dans le langage et les divers documents de l'époque. On dit alors : le cimetière de Priscilla, le cimetière de Prétextat, celui de Lucine et de Domitilla. Cependant il est arrivé qu'au nom de famille on a substitué plus tard le nom d'un célèbre martyr qui se trouvait enterré et vénéré là. Que penser de l'étendue de ces Catacombes de famille ? D'abord elles ont été certainement de dimensions très restreintes. Le noyau primitif en est bien connu de nos jours ; on peut le délimiter exactement. M. de Rossi l'a fait pour le noyau primitif des cryptes de Lucine, dans les Catacombes de S. Calixte, sur la voie Appia.

Ces cimetières privés étaient protégés par la loi romaine ; elle autorisait chaque famille à posséder son domaine de sépultures. A la longue, et vers le IIe siècle, ces étroits cimetières de famille devinrent insuffisants. On dut les élargir progressivement.

2ÈME PÉRIODE :

LES CATACOMBES, CIMETIÈRES COMMUNS

Ces agrandissements des cimetières privés marquèrent le commencement de la deuxième phase de l'histoire des Catacombes, celle où les cimetières appartenaient pour la plupart à l'Eglise, du IIIème siècle, jusqu'à l'an 313. A la fin du IIe siècle tous les cimetières ne lui appartenaient pas encore, et quelques-uns restaient la propriété des particuliers.

Pour prouver la propriété de l'Eglise sur les Catacombes, nous avons d'abord un ouvrage en grec, les *Philo-*